

ARRÊTÉ

Services Techniques

ARRETE N°A2025_090

Foire à tout
Ancienne route de Darnétal
Le 29 juin 2025

Hôtel de ville
31 Place de la Libération
76230 Bois Guillaume
Tél : 02,35,12,24,40
contact@ville-bois-guillaume.fr

DECISION ET SIGNATURE
Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,
- Le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7.
- Le Code de la Route, et notamment son article R.417-9
- L'organisation de la foire à tout, au Parc des Cosmonautes,

Considérant

Qu'il est nécessaire de règlementer le stationnement ancienne route de Darnétal à Bois-Guillaume

ARRETE

Article 1 :

Le 29 juin 2025

Le stationnement de tous cycles et véhicules motorisés sera interdit « ancienne » route de Darnétal, des 2 côtés, dans sa section comprise entre la rue Herbeuse et l'impasse jouxtant la route de Darnétal de 5h à 19h

Les feux du carrefour route de Darnétal/Herbeuse seront synchronisés sur orange clignotant de 5h00 à 8h00 et de 17h00 à 19h00.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques de la ville.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 :

**M. le Directeur Général des Services de la Ville de BOIS-GUILLAUME,
M. le Directeur des Services Techniques,
M. le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,
M. le Chef du Service de Police Municipale de BOIS-GUILLAUME,**
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de
l'exécution du présent arrêté.

**Dont une ampliation sera transmise au Pôle de Proximité Plateaux-
Robec de la Métropole Rouen Normandie pour diffusion aux divers
services concernés**

Fait à Bois-Guillaume, le 23 avril 2025

le Maire,



Théo PEREZ